



Assemblée générale

Distr. générale
2 décembre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Points 102 et 123 v) de l'ordre du jour

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et les organisations régionales ou autres : coopération
entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission
préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction
complète des essais nucléaires**

Lettre datée du 31 octobre 2014, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Australie et du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies

Au nom de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada, de la Finlande, du Japon et des Pays-Bas, nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint la Déclaration ministérielle commune sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui a été publiée le 26 septembre 2014 à New York (voir annexe). Nous avons le plaisir de vous informer qu'au 31 octobre 2014, 104 États s'y étaient associés. Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 102 et 123 v) de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent de l'Australie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Gary Francis **Quinlan**

Le Représentant permanent du Japon
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Motohide **Yoshikawa**



**Annexe à la lettre datée du 31 octobre 2014 adressée
au Secrétaire général par les Représentants permanents
de l'Australie et du Japon auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Déclaration ministérielle commune sur le Traité d'interdiction
complète des essais nucléaires**

1. Nous, Ministres des affaires étrangères qui formulons la présente déclaration, réaffirmons notre attachement au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, élément essentiel du régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires.
2. Rappelant la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2010, nous exprimons notre appui indéfectible à l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui débarrasserait le monde des explosions nucléaires et contribuerait à l'élimination des armes nucléaires en imposant des limites à leur développement et à leur perfectionnement.
3. Nous nous félicitons de ce que le Traité recueille une adhésion quasi universelle, 183 États l'ayant signé et 163 États l'ayant ratifié à ce jour. Nous nous félicitons également de ce que depuis notre dernière réunion, le 27 septembre 2012, le Brunéi Darussalam, la Guinée-Bissau, l'Iraq, Nioué, la République du Congo et le Tchad aient ratifié le Traité.
4. Près de vingt ans se sont écoulés depuis que le Traité a été ouvert à la signature. Bien que cet instrument ne soit pas encore entré en vigueur, le moratoire sur les essais nucléaires est devenu une norme internationale de fait. Toutefois, sans l'effet permanent et juridiquement contraignant de l'entrée en vigueur, une telle norme reste fragile. Nous engageons donc vivement tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier les huit États restants visés à l'annexe 2, à signer et à ratifier le Traité au plus vite^a.
5. Nous appuyons pleinement le processus prévu à l'article XIV, renforcé par les diverses initiatives prises sur la base du plan d'action proposé par la Hongrie et l'Indonésie, et demeurons attachés aux déclarations faites aux Conférences convoquées en vertu de cet article. Le Groupe de personnalités éminentes appuiera ce processus.
6. Nous demandons à tous les États de maintenir le moratoire sur les explosions expérimentales d'armes nucléaires et de s'abstenir de tout acte pouvant nuire à l'objet et au but du Traité.
7. Au XXI^e siècle, seule la République populaire démocratique de Corée a enfreint ce moratoire. Nous rappelons que ses essais nucléaires de 2006, 2009 et 2013 ont été condamnés par la communauté internationale et nous l'enjoignons à s'abstenir de procéder à d'autres essais. Nous demandons instamment à la

^a Les huit États visés à l'annexe 2 – qui doivent ratifier le Traité afin qu'il entre en vigueur mais ne l'ont pas encore fait, sont la Chine, l'Égypte, les États-Unis d'Amérique, l'Inde, l'Iran (République islamique d'), Israël, le Pakistan et la République populaire démocratique de Corée.

République populaire démocratique de Corée de s'acquitter pleinement de ses obligations internationales découlant des résolutions du Conseil de sécurité sur la question et des engagements qu'elle a pris dans la Déclaration commune publiée à l'issue des pourparlers à six de 2005.

8. Nous saluons les progrès accomplis par la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour ce qui est de renforcer le régime de vérification du Traité. La crédibilité de ce régime est de plus en plus reconnue par la communauté scientifique, y compris dans des États qui n'ont pas encore ratifié le Traité. Nous nous félicitons de ce que la Chine ait commencé à envoyer ses données issues du système de surveillance international au Centre international de données. Nous réaffirmons notre détermination à appuyer l'achèvement du régime de vérification et exhortons tous les États signataires à faire de même.

9. Tout en gardant à l'esprit l'objectif principal du Traité, qui touche la non-prolifération et le désarmement nucléaires, nous sommes heureux de constater que le Système de surveillance international et le Centre international de données se sont également révélés utiles en fournissant à tous les États signataires des données fiables en temps réel sur les grands tremblements de terre, les tsunamis et les accidents nucléaires, ainsi que pour d'autres applications scientifiques civiles. Nous réaffirmons qu'il importe de renforcer les capacités des centres nationaux de données.

10. Nous insistons sur l'importance de l'inspection expérimentale intégrée prévue en Jordanie en novembre 2014, qui permettra de mieux faire connaître le Traité et de montrer les progrès accomplis par l'Organisation pour ce qui est de renforcer les capacités d'inspection sur place.

11. Nous demandons à tous les États de tout mettre en œuvre pour que le Traité entre en vigueur dans les plus brefs délais. Nous nous engageons individuellement et conjointement à atteindre cet objectif et à continuer de mieux faire connaître cette question au plus haut niveau politique et auprès des experts.

Pièce jointe**États signataires s'associant à la Déclaration ministérielle commune**

1. Afghanistan
2. Afrique du Sud
3. Albanie
4. Allemagne
5. Andorre
6. Argentine
7. Arménie
8. Australie
9. Autriche
10. Bangladesh
11. Bélarus
12. Belgique
13. Botswana
14. Brésil
15. Brunéi Darussalam
16. Bulgarie
17. Burkina Faso
18. Cambodge
19. Canada
20. Chili
21. Chine
22. Chypre
23. Costa Rica
24. Côte d'Ivoire
25. Croatie
26. Danemark
27. Djibouti
28. El Salvador
29. Émirats arabes unis
30. Équateur
31. Espagne
32. Estonie
33. États-Unis d'Amérique
34. Ex-République yougoslave de Macédoine
35. Fédération de Russie
36. Finlande
37. France
38. Géorgie
39. Ghana
40. Grèce
41. Guatemala
42. Honduras
43. Hongrie
44. Îles Marshall
45. Indonésie
46. Iraq
47. Irlande
48. Islande
49. Italie
50. Jamaïque
51. Japon
52. Jordanie
53. Kazakhstan
54. Kenya
55. Kirghizistan
56. Lettonie
57. Libye
58. Liechtenstein
59. Lituanie
60. Luxembourg
61. Madagascar
62. Malaisie
63. Mali
64. Malte
65. Maroc
66. Micronésie (États fédérés de)
67. Monaco
68. Mongolie
69. Monténégro
70. Myanmar
71. Namibie
72. Nigéria
73. Norvège
74. Nouvelle-Zélande
75. Oman
76. Paraguay
77. Pays-Bas
78. Pérou
79. Philippines
80. Pologne
81. Portugal
82. République de Corée

-
- | | |
|--|-----------------|
| 83. République de Moldova | 94. Slovaquie |
| 84. République dominicaine | 95. Slovénie |
| 85. République tchèque | 96. Sri Lanka |
| 86. Roumanie | 97. Suède |
| 87. Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord | 98. Thaïlande |
| 88. Saint-Marin | 99. Timor-Leste |
| 89. Saint-Siège | 100. Turquie |
| 90. Samoa | 101. Ukraine |
| 91. Sénégal | 102. Vanuatu |
| 92. Serbie | 103. Viet Nam |
| 93. Singapour | 104. Yémen |
-